



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absent : M. François VIVION, Annick BIGUET

Pouvoir : Mme Annick BIGUET pour Armelle HATRY-CHATELAIN

Secrétaire de séance : M. Noël VIVION

Date de convocation : 26 février 2019	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10
Date d'affichage : 26 février 2019	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'amortissement des subventions d'équipement.

Les membres du Conseil Municipal présents acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour

Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2018
2. Vote des comptes administratifs 2018
3. Vote des affectations aux budgets commune et assainissement
4. Amortissement des subventions d'équipement
5. Vote des budgets primitifs 2019
6. Etude des devis, demandes de subventions
7. Signature du procès-verbal de mise à disposition de voiries d'intérêt communautaire avec la CCVG
8. Projet d'intervention des communes au Tribunal Administratif en faveur de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Questions diverses

- Matériel technique
- Voirie
- Fête du village
- Transfert compétence CCVG

DELIBERATION 2019-14-01 : Vote des comptes de gestion 2018 commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec le trésorier, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2018 du budget mairie

DELIBERATION 2019-14-02 : Vote des comptes de gestion 2018 assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec le trésorier, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2018 du budget assainissement

DELIBERATION 2019-14-03 : Vote des comptes de gestion 2018 lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Monsieur le Maire et Mme Alison McDonagh informent qu'après un rendez-vous avec le trésorier, les comptes sont conformes. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte de gestion 2018 du budget lotissement.

DELIBERATION 2019-15-01 : Vote des comptes administratifs 2018 commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2018.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2018 ne sont pas encore réalisés.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2018 du budget mairie,

Fonctionnement	Recettes	382 277.12€
	Dépenses	229 463.72€
	Soldes	152 813.40€
Investissement	Recettes	71 811.07€
	Dépenses	105 974.41€
	soldes	-34 163.34€

DELIBERATION 2019-15-02 : Vote des comptes administratifs 2018 assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2018.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise que tous les travaux prévus en 2018 sont terminés, seuls les subventions sont en cours.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2018 du budget assainissement,

Fonctionnement	Recettes	21 576.49€
	Dépenses	21795.71€
	Soldes	-219.22€
Investissement	Recettes	148 523.84€
	Dépenses	178 642.01€
	soldes	-30 118.17€

DELIBERATION 2019-15-03 : Vote des comptes administratifs 2018 lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2018.

Mme Alison McDonagh présente le compte administratif et précise qu'il n'y a eu aucune transaction cette année.

Monsieur le Maire sort et le doyen de l'assemblée, M. Edmond Bernard procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote** le compte administratif 2018 du budget lotissement,

Fonctionnement	Recettes	0.00€
	Dépenses	0.00€
	Soldes	0.00€
Investissement	Recettes	0.00€
	Dépenses	0.00€
	soldes	0.00€

DELIBERATION 2019-16-01 : Vote des affectations au budget commune

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	42 300.85€
Résultat en fonctionnement (002)	261 947.42€
Résultat d'investissement reporté (001)	9 250.85€

DELIBERATION 2019-16-02 : Vote des affectations au budget assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat en fonctionnement (002)	421.97€
Résultat d'investissement reporté (001)	70 822.92€

DELIBERATION 2019-16-03 : Vote des affectations au budget lotissement

Après avoir approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat en fonctionnement (002)	12 626.45€
Résultat d'investissement reporté (001)	92 550.00€

DELIBERATION 2019-17 : Amortissement des subventions d'équipement

Le dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. La procédure de neutralisation s'opère comme suit :

- constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (dépense au compte 68, recette au compte 28),

- neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées (dépense au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées », recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »).

L'application concerne les travaux de voiries effectués par le Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à faire procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées sur une durée de 1 an et leur neutralisation totale.

DELIBERATION 2019-18-01 : Vote des budgets primitifs 2019, Vote des taxes locales 2019

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux, les taux d'imposition des trois taxes locales. Il rappelle au Conseil Municipal que ces taux restent inchangés depuis 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**

- **de ne pas modifier** les taux d'imposition pour l'année 2019

- **de maintenir** les mêmes taux :

↳ Taxe d'habitation :	12.56%
↳ Taxe foncière bâti :	15.83%
↳ Taxe foncière non bâti :	33.96%

DELIBERATION 2019-18-02 : Vote des budgets primitifs 2019 commune

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

Fonctionnement	Dépenses	577 627.44€
	Recettes	577 627.44€
Investissement	Dépenses	162 313.31€
	Recettes	162 313.31€

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

DELIBERATION 2019-18-03 : Vote des budgets primitifs 2019 assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

Fonctionnement	Dépenses	21 822.84€
	Recettes	21 822.84€
Investissement	Dépenses	100 612.08€
	Recettes	173 749.76

DELIBERATION 2019-18-04 : Vote des budgets primitifs 2019 lotissement

Monsieur le Maire présente le budget revu lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

Fonctionnement	Dépenses	205 988.45€
	Recettes	205 988.45€
Investissement	Dépenses	185 000.00€
	Recettes	185 000.00€

DELIBERATION 2019-19-01 : Etude des devis, demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de devis pour les travaux de la grange du Paradis. Les travaux d'aménagement de la grange comprennent :

- la chape - Entreprise Fumeron : 5 694.00€ HT 6 832.80€ TTC
- le terrassement - Entreprise Masse : 3 011.00€ HT 3 613.20€ TTC
Entreprise Arlaud : 4 536.00€ HT 5 443.20€ TTC
- la grande porte - Entreprise Vandaele : 980.00€ TTC
Entreprise Rose : 956.00€ TTC

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** les devis des entreprises Fumeron, Massé et Rose pour les travaux de la grange du Paradis pour un montant total de 9 661.00€ HT soit 11 402.00€ TTC
- **de demander** la subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de Activ 3 concernant la grande porte de la grange pour un montant de 956.00€
- **de demander** la subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fond de concours aux communes, concernant la chape, le terrassement et la grande porte de la grange pour un montant de 9 661.00€ HT soit 11 402.00€ TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au projet

DELIBERATION 2019-19-02 : Etude des devis, demandes de subventions, Radar pédagogique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de devis pour l'achat d'un radar pédagogique mobile afin de sécuriser le bourg.

L'entreprise Signaux Girod a présenté un devis d'un montant de 2 447.47€ HT soit 2 936.89€ TTC.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant total de 2 447.47€ HT soit 2 936.89€ TTC
- **de demander** la subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de Activ 3
- **de demander** la subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fond de concours aux communes
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Concernant la défense incendie, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de Eaux de Vienne pour le changement d'un poteau incendie dans le bourg d'un montant de 1 632.00€ HT soit 1 958.40€ TTC et de l'Alliance Pastorale pour une citerne souple au lieu-dit La Frincardière pour un montant de 4 780.00€ HT soit 5 736.00€ TTC. D'autres devis de citerne souple, d'entourage, de terrassement et de branchement de la citerne sont à venir.

DELIBERATION 2019-20 : Signature du procès-verbal de mise à disposition de voiries d'intérêt communautaire

Vu les délibérations n°247 et 248 du 19 décembre 2017 portant sur la prise de compétence voirie et sur la définition de l'intérêt communautaire.

Vu la délibération n°78 du 3 mai 2018,

Le maire expose qu'il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition des voies entre la CCVG et la commune.

Ce dernier indique que l'exercice de la compétence voirie recouvre l'entretien, l'aménagement et la création de voies d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas) à L.1321-5 du CGCT fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, la mise à disposition de ces voiries doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune, antérieurement compétente et la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Ce procès-verbal doit préciser la consistance et la situation juridique et l'évaluation de la remise en état des voies d'intérêt communautaire concernées.

Le Maire précise que la mise à disposition à lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais qu'elle entraîne des opérations d'ordre patrimonial de la commune à la CCVG.

La communauté de Communes Vienne et Gartempe assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation.

De plus, la compétence voirie ne recouvre pas les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement qui incombent au Maire de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

-**d'approuver** la signature du procès-verbal de mise à disposition de la voirie de la commune membre de la CCVG dans le cadre de la prise de la compétence voirie ;

-**d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION 2019-21 : Projet d'intervention des communes au tribunal Administratif en faveur de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la sollicitation faite par la CCVG dans le cadre du transfert de l'actif et du passif de l'ex Communauté de Communes du Pays Chauvinois.

En effet, l'arrêté préfectoral validant ce transfert met à la charge de la CCVG une soulte 482 772.22€ ; alors qu'en aucun cas les communes membres des anciennes Communauté de communes n'ont été informées en amont d'aucune démarche relative à cette répartition.

La CCVG a contesté les conditions de l'arrêté préfectoral et a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

La commune de Saint Martin L'Ars se trouve indirectement impactée par cette décision puisque nous sommes solidaires à travers son financement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir le recours déposé par la CCVG et de l'autoriser à ester en justice dans le cadre de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de soutenir** le recours de la CCVG et de s'associer à ce recours
- **d'autoriser** le Maire à ester en justice

Questions diverses

- Matériels techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des essais de désherbeur mécanique aura lieu le 20 mars.

Madame Alison McDonagh rappelle qu'il avait été évoqué l'achat d'une scène pour la grange du Paradis. Le montant serait de 12 000€.

Des devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur, jardinières, bancs et tables sont en cours.

- Grange du Paradis

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que suite à la conversation téléphonique avec M. Pichereau, préventionniste au Sdis, il souhaite recevoir un dossier technique concernant la sécurité dans cette grange. La Socotec pourrait être consultée à ce sujet.

- Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier du chemin rural de Corigné a été transmis au notaire.

M. Nathalin Cleuet rend compte de la commission voirie de la CCVG pour la voirie d'intérêt communautaire concernant les travaux en 2018 et les besoins en 2019 qu'il faut prioriser.

La CCVG a effectué des travaux de voirie à hauteur de 41 902€ en 2018 sur la commune, dont 38 000€ en investissement pour la Frincardière et le reste en fonctionnement avec principalement du dérasement.

Les travaux de 2019 sont à programmer ; les routes concernées sont Les jalinières-les Badouillères, l'abbaye de la Réau-Bois Nouveaux, les Fays, rue du Pont creusé, le Pont de Maillé, Beaulieu, les parking avec un emplacement handicapé et le dérasement du bois de la fa, fontaine et les Venelles.

- Fête du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la date du 2 juin a été retenue pour l'organisation de la fête du village.

Il informe que pour pouvoir obtenir la subvention du Conseil Départemental, il faut en faire la demande plus de 4 mois avant la manifestation. Ce n'est donc plus possible.

La CCVG dans le cadre du fond culturel, peut subventionner à hauteur de 50% du montant plafonné à 1000€.

Mme Alison McDonagh informe que le groupe de danse country sera présent et que sa prestation est gratuite.

Il est demandé de voir auprès des associations communales, une possible participation à cette journée.

- Transfert compétence CCVG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le transfert de compétence eau et Assainissement à la CCVG a été reporté en 2026.

Fin de la réunion 22h30